

Conseil d'école extraordinaire du 03/12/13.

En ce trois décembre deux mille treize, le Conseil d'école, légalement élu, s'est tenu en séance extraordinaire, à dix-huit heures trente cinq, à l'école élémentaire Jean Carcy.

Objet de la réunion :

/ Vote d'une formule " horaires pour la semaine de 9 demi-journées".

Personnes présentes : mesdames Verjus, Liatard, Soja, De la Chapelle, enseignantes. Monsieur Barber, enseignant. Monsieur Morel, Directeur et enseignant.
Mesdames Parrinello, Freidel, Roche, Fouché, Gilloury et monsieur Guyonnet, titulaires ALPEH.
Madame Gallard et monsieur Dufour pour la mairie.

Personnes conviées, absentes et excusées : monsieur Durieux, Inspecteur de la circonscription, madame Fonseca, enseignante (1/4 de temps du Directeur) et madame Woelfing, DDEN.

Madame Verjus est secrétaire de séance.

Le Directeur rappelle les impératifs liés au choix d'une formule (9 demi-journées dont le mercredi, 24 h d'enseignement, journée de 5 h 30 maxi, 1/2 journée de 3 h 30 maxi et pause méridienne de 1 h 30 mini). Est rappelée à l'assemblée la **réunion du 18/11 soir en mairie**, celle-ci réunissait parents élus, enseignants et membres de la mairie.

Formule faisant l'unanimité le 18/11 :

- 4 matinées de 8 h 30 à 11 h 30 sauf le mercredi avec APC de 8 h 20 à 9 h 20 puis classe de 9 h 30 à 11 h 30.
- 4 après-midi de 13 h à 15 h 30.
- 3 h de temps d'activités péri scolaires (15 h 30/16 h 30).

La semaine qui a suivi cette réunion, furent organisés deux tests, pendant la pause méridienne, en cantine. Le premier test en Self a permis d'effectuer les deux services dans un délai inférieur à 1H30. Le deuxième test avec service à table n'a pas été concluant, toutefois les représentants de la Mairie assurent que le service à table est possible avec reprise à 13H, mais qu'il convient d'améliorer l'organisation de ce service.

Après étude de divers arguments (self en cantine, pause méridienne, APC le mercredi, existence effective du péri scolaire pour les élèves qui n'iront pas en APC, configuration physique du village pour "aller retour" le midi pour les élèves déjeunant chez eux, capacités à ce jour méconnues d'accueil au périscolaire, nombre d'animateurs suffisant ou pas), une formule un peu différente est proposée :

- 5 matinées de 8 h 30 à 11 h 30.
- 4 après-midi de 13 h 15 à 15 h 30.
- L'APC fixée un après-midi, défini en Conseil des Maîtres (15 h 30/16 h 30)
- Temps d'activités péri scolaires sur 3 après-midi (15 h 30/16 h 30).

Le débat fut fructueux. Vote à bulletins secrets.

Sur 14 suffrages exprimés, la formule adoptée en mairie le 18/11 a obtenu **13 suffrages sur 14 exprimés.**

La seconde formule (pause méridienne plus longue, APC un après-midi) a obtenu **1 suffrage sur 14 exprimés.**

Est donc soumise à l'accord de la hiérarchie la formule qui comporte une pause méridienne d'1 h 30 et l'APC fixée au mercredi matin (8 h 20/9 h 20).

Point divers :

Madame de la Chapelle et monsieur Barber souhaitent un sapin pour leurs 2 classes. La mairie précise qu'un seul sapin est proposé à chaque groupe scolaire, comme chaque année depuis 7 ans (placé dans le hall d'entrée du bâtiment ancien). La maternelle n'en souhaite pas cette année scolaire. L'ALPEH propose d'offrir un sapin aux classes qui le souhaitent. Sont candidates les classes de mesdames Soja et De la Chapelle ainsi que monsieur Barber.

Séance levée à 19 h 25.

Le Directeur

La secrétaire de séance,